



CONSEIL GENERAL

Rue de la Gare 12
1468 Cheyres

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL

Date : 23 septembre 2024

Lieu : Châbles

CONSEIL GENERAL

Présidence : Castioni Patrick

Présences : Arnold Pascale, Balimann Erwin, Bourqui Fabrice, Cantova Sébastien, Carrard Michaël, Chanez Daniel, Chanez Denis, Chanez Magali, Chanez Yves, Chieppa Valter, Demierre Alexandre, Dumusc Sébastien, Fontana Dylan, Frey-Wyniger Jocelyne, Grandgirard Janine, Märki Daniel, Marti Laure, Monney Florian, Pillonel Bernard, Pillonel Pittet Séverine, Poyet Jérôme, Riedo Nicolas, Rouiller Fabrice, Sauterel Jean-Christophe, Sauter Ludovic, Stauffacher Jörg, Wyss Gérard

Excusés : Brülhart Jonas, Heberling Sven

Absent :

Secrétaire : Marlyse Dubey

CONSEIL COMMUNAL

Présences : Cornioley Christian, Delley Stéphane, Hayoz Mary-Ann, Monney Fabien, Pochon Bernard, Rey Stéphane

Excusé : Rapo Philippe

Le président, **M. Patrick Castioni**, souhaite la bienvenue à cette séance du Conseil général de Cheyres-Châbles. Il salue également le Conseil communal, les représentants de la presse et le public.

Je vous rappelle que seuls les membres du Conseil général et du Conseil communal sont autorisés à prendre la parole durant cette séance.

J'ai eu le plaisir de participer à plusieurs événements de la commune et de la région en tant que président du Conseil général. J'aimerais brièvement revenir sur un événement qui m'a marqué, c'est la première journée des communes de la Broye fribourgeoise. Cette journée nous a permis d'avoir un premier aperçu sur la gouvernance régionale de demain. C'était un des aspects, il y en avait d'autres, mais c'est celui qui m'a marqué. Parallèlement, les démarches pour la révision de la loi sur les communes sont en cours. Nous devons nous demander non seulement quelles compétences nous voulons à l'avenir pour les communes mais aussi quel type de gouvernance dans la région. Ça va de la commune jusqu'au préfet, jusqu'au Conseil d'État, c'est un sujet qui touche chacun de nous. J'invite toute la population à rester attentif à cette évolution et les informations qui seront transmises dans le prochain temps et les conséquences positives et négatives qu'elles peuvent apporter. Dans cette optique, je vous invite aussi à prendre connaissance du communiqué de presse du 19 août 2024 de



l'Association des communes fribourgeoises concernant les finances communales, il vous a été transmise il n'y a pas si longtemps.

Nous allons commencer la partie officielle et je vous prie de mettre en veille ou d'éteindre vos téléphones portables, si ce n'est pas déjà fait.

Conformément à l'art. 38 de la loi sur les communes, je vous rappelle que les membres du Conseil général ont été convoqués dans les délais impartis à la séance de ce soir par courriel ou par lettre personnelle, par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune.

Y a-t-il une remarque sur le mode de convocation ? Aucune.

Les scrutateurs sont : Mme Janine Grandgirard, M. Alexandre Demierre et M. Ludovic Sauter.

Je remercie notre secrétaire du Conseil général, Mme Marlyse Dubey, pour la rédaction du procès-verbal de cette séance et vous informe qu'elle sera enregistrée afin d'en faciliter sa rédaction, selon l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RElCo). La bande sera effacée sitôt le procès-verbal approuvé.

Je rappelle également à tous les intervenants de bien vouloir s'exprimer au micro, de donner votre nom et de parler suffisamment fort et distinctement.

Je prie maintenant tous les Conseillers généraux de bien vouloir lever votre feuille de vote pour que les scrutateurs puissent procéder au contrôle des présences.

Présences : 27

Majorité : 14

Quorum atteint

Sont excusés ce soir les conseillers généraux Jonas Brühlart et Sven Heberling. M. Sauterel nous rejoindra plus tard. Au niveau du Conseil communal, M. Philippe Rapo, Vice-Syndic, est également excusé. Je remercie le reste du Conseil communal pour leur présence.

L'ordre du jour vous a été transmis avec la convocation et il est affiché à l'écran et par conséquent, il ne sera pas lu.

Le tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mai 2024
2. Présentation du Plan d'alarme et d'intervention contre les inondations
3. Demande d'un crédit d'engagement pour l'optimisation énergétique de la zone sportive de Cheyres : pose d'une installation photovoltaïque, mise en conformité du chauffage et changement de l'éclairage des places de sport
4. Résultat du sondage du Groupe de travail sur la déchetterie
5. Election d'un membre à la commission financière
6. Information sur l'état du réseau des eaux usées
7. Informations du Conseil communal
8. Informations du Conseil général
9. Divers

Quelqu'un a-t-il une remarque à formuler concernant l'ordre du jour ? Aucune.

Le président demande maintenant de procéder au vote pour l'approbation du tractanda.



Les Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le tractanda lèvent la main.

Vote :

Approbation : 27 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le tractanda est approuvé par 27 voix.

M. Sauterel rejoint la séance. Les présences sont donc modifiées comme suit :

Présences : 28 Majorité : 15 Quorum atteint

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mai 2024

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président rappelle que le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée, il a été remis avec la convocation.

Y a-t-il une remarque sur le fond concernant le procès-verbal ? Aucune.

Les membres du Conseil général sont priés de passer au vote.

Je demande aux Conseillères et Conseillers généraux qui approuvent le procès-verbal de lever la main.

Vote :

Approbation : 28 Avis contraire : 0 Abstention : 0

Le procès-verbal de la séance du 27 mai 2024 est approuvé par 28 voix.

2. Présentation du Plan d'alarme et d'intervention contre les inondations

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal, pour une brève introduction, ainsi qu'à M. Nicolas Dubau du bureau CSD pour la présentation.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Le 19 juillet 2021, le lac de Neuchâtel enregistre la cote la plus haute depuis l'introduction des relevés systématiques avec une mesure de 430,72 m. sur mer. les conséquences de cette crue dépassaient largement celle de l'année 2015, provoquant sur le territoire communal nombre de dégâts et un climat anxiogène pour une certaine partie de la population vivant le long du lac. Si pour les habitants des hauts du village, les conséquences n'ont pas été visibles, la vie de tous les jours a été modifiée pour les gens qui habitent principalement sous la ligne de chemin de fer. Nos infrastructures ont été mises en grande contribution et certaines d'entre elles se sont trouvées saturées, avec dans certains quartiers, l'arrêt du système d'évacuation des eaux et des coupures d'électricité. Le 27 septembre 2021, le Conseil général acceptait un crédit de CHF 105'000.00 pour la mise en place d'un plan crues à l'échelon communal. Le projet prévoyait une analyse de la situation, une cartographie des dangers et des points faibles dans le but de définir des actions futures. L'établissement d'un plan d'alarme, devant servir de fil rouge aux autorités ainsi qu'aux services d'urgence, permettra d'affronter dans le futur la crise en anticipant les problèmes plutôt qu'en devant agir dans l'urgence. L'utilisation du plan d'intervention a déjà été mise en pratique en décembre dernier lorsque le lac a atteint le niveau de danger 3. Je passe sans plus



attendre la parole à M. Nicolas Dubau qui va vous présenter la cartographie des dangers et le plan d'alarme.

M. Nicolas Dubau se présente rapidement. Il est responsable du département Environnement pour le canton de Vaud et est basé à Yverdon-les-Bains.

M. Nicolas Dubau, CSD

Nous avons eu l'honneur d'être mandaté par la Commune pour mener ce plan d'intervention pour la protection contre les inondations sur la commune. Je vais vous faire une rapide présentation à la fois de l'état des lieux, des désordres, des dysfonctionnements survenus lors de la crue de 2021 et vous présenter également le plan d'intervention et d'alarme contre les crues. Puis, je me tiendrai volontiers à votre disposition si vous avez des questions pour tenter d'y répondre le mieux possible.

En suivant une présentation à l'écran, il fait une rapide rétrospective de l'épisode de juillet 2021. Une carte des dangers inondations, que ce soit par débordement de cours d'eau ou par remontée du lac est projetée, ainsi que quelques photos de 2021. Ils ont également répertorié les différents problèmes, que ce soit de ruissellement, de ravinement, de problèmes d'évacuation des eaux claires, d'inondation directe par débordement de cours d'eau, d'ensablement, etc. Lors de la crue de juillet 2021, le lac a atteint un niveau 4 dans le phénomène d'inondation de remontée, à quelques centimètres du niveau 5. On arrive dans des épisodes très importants et très rares. Habituellement, le niveau du lac est autour de 429.3, là on est arrivé à plus de 430.72, le 19 juillet 2021, avec les conséquences que l'on connaît. A titre de comparaison, l'épisode de novembre-décembre 2023 est un épisode de niveau 3 avec une cote maximum à 430.39.

Le premier point a été d'identifier les points noirs sur lesquels on peut envisager des mesures à court, moyen ou long terme. Les différents problèmes liés aux dangers naturels par inondation de cours d'eau, remontée du lac, par ruissellement, les dangers gravitationnelles : glissement de terrain, chute de blocs.

La commune est répartie en 4 secteurs :

Secteur 1 : Direction Estavayer

Secteur avec peu de problème. Surtout des problématiques de correction torrentielle, de stabilité de cours d'eau et de gestion des bassins de décantation, des dépotoirs.

Recommandations : entretien régulier. Il est signalé l'absence de personne et de bien directement impactés en cas de dépassement des gabarits dans ce secteur.

Secteur 2 : Ruisseau du Moulin

Problématiques liées à des débordements des bassins remplis de sédiments, des drains ont été mis sous tension, zone d'accumulation de matériaux.

Recommandations : entretien régulier des bassins, remise en état des seuils en blocs, vidange de la herse, vérification du fonctionnement du bassin lors des crues.

Secteur 2 : Ruisseau de Vaularbel

Dans la zone boisée, la partie d'écoulement n'est pas forcément visible partout. La partie souterraine à l'air en bon état.

Recommandations : pose d'une herse pour protéger et éviter d'encombrer l'ouvrage et d'avoir des coûts d'entretien beaucoup plus lourds et beaucoup plus contraignants.



Secteur 3 : Ruisseau du Four

Apport de bois généré par les herses en série. Cela nécessite un entretien régulier. En cas de surcharge, il y a un risque que l'écoulement passe entre les maisons sans trop de problème. Le passage sous les voies se fait par un aqueduc de section rectangulaire et de capacité insuffisante dès des crues fréquentes. Cela a pour effet de sur-inonder le secteur en amont.

Recommandations : évaluer le volume de rétention possible en amont.

Secteur 4 : Ruisseau de la Croix

Il alterne entre le milieu naturel avec une capacité de stockage suffisante en cas de surcharge et le milieu bâti. Le pont de la route de Crevel a une problématique régulière d'ensablement et de débordement notamment sur la rive gauche.

Recommandations : contrôle de l'écoulement au droit du passage sous la route de Crevel, révision de l'ouvrage réalisé et entretien régulier.

Secteur 4 : Ruisseau de Crevel

Écoulement naturel sur la partie amont et ensuite une problématique de sédimentation et de débordement en rive droite, vers les habitations.

Recommandations : améliorer le tronçon aval ou envisager d'évacuer de l'eau vers la forêt.

En résumé :

Nous avons une morphologie qui est typique : des cours d'eau qui descendent de la zone agricole à une forte pente, qui charrient des matériaux, des branches et quand ils arrivent en bas, cela correspond avec la route cantonale ou la voie CFF, cela perd de la pente et cela sédimente. On a donc cette zone sensible d'accumulation des matériaux et de gestion hydraulique assez fine qui nécessite souvent beaucoup d'entretiens mais aussi quelques mesures sur le long terme. Sur les ruisseaux du Four, de la Croix et de Crevel, on a de la marge de manœuvre, la possibilité d'améliorer significativement les choses par des petites opérations. Par contre cela nécessite une coordination assez étroite notamment avec la Grande Cariçaie, qui envisage de prendre des mesures de son côté, et d'assurer une vigilance et un entretien régulier, car dans tous les cas on aura besoin d'entretien sur ces secteurs.

M. Dubau présente la carte des ruissellements produite par la Confédération. Elle a été faite à très grande échelle, ce qui limite sa précision. Elle est à vocation informative. Les voies de communication ont tendance à canaliser le ruissellement, mais pas forcément là où on le veut, car cela suit les points bas qui peuvent aller vers une maison ou un garage. Cette carte des ruissellements fait référence à une pluie centennale. Lorsqu'on travaille sur la protection des biens ou des personnes, on prend en compte un niveau de protection plus élevé. L'ECAB demande, par exemple, un niveau de protection pour une crue tri-centennale. Ces événements ne génèrent en général pas de très grosses hauteurs d'eau, mais par contre vu qu'on a des cours d'eau avec de la pente, cela génère de la vitesse et amène beaucoup de matériaux. Les propositions de mesures sont assez complexes, car c'est un phénomène assez large qui se gère souvent à 2 échelles : une assez grande pour gérer tous les flux et une plus locale, car cela peut se jouer sur 10-15 cm d'eau. Cela nécessite donc une analyse très fine. D'une manière globale, l'idée est de ralentir les flux, de réduire leur concentration et laminer les pics de crues. La tendance n'est pas de mettre toujours des conduites à plus gros diamètre, mais d'essayer d'orienter les flux où il y a de la place et non pas où il y a des enjeux à protéger. Ce sont des principes d'hydraulique douce. Il y a des possibilités de dévier l'écoulement vers des cours d'eau existants ou de créer des bassins d'accumulation en amont de la voie ferrée. Des études ont été réalisées pour voir comment limiter le ruissellement avec la profession agricole pour éviter l'érosion des sols. La mesure de dernier recours est la protection à l'objet.



Au niveau de glissements et autres dangers, M. Dubau présente une carte des dangers : chutes de pierres, effondrement de falaises, glissement, chute de blocs. Ces dangers sont connus, mais ne nécessitent pas de grosses mesures, étant donné qu'il n'y a pas d'infrastructure ou d'habitation directement menacée. Il s'agit d'un suivi régulier et donc pas de mesure urgente.

La dernière thématique traitée est le plan d'alarme et d'intervention contre les crues du lac. Il est plus difficile d'intervenir contre les crues du lac, car la commune ne peut rien faire pour empêcher le lac de monter. La gestion hydraulique du lac de Neuchâtel est, depuis la 1^{ère} plus la 2^e correction des eaux, directement coordonnée par les Cantons. Le plan d'alarme et d'intervention permet de gérer la crise, de gérer le risque résiduel. Nous avons un risque malheureusement, et nous ne pouvons plus agir sur ce risque, mais on peut le diminuer. On s'organise pour être moins vulnérable aux conséquences. Ce sont donc des mesures principalement organisationnelles. Il faut s'organiser, savoir réagir et phaser les interventions dans le temps à mesure que la crise augmente dans son degré d'intensité. On ne pourra pas éviter la montée du lac, mais on pourra s'organiser. CSD a travaillé avec la Commune, notamment le service technique lors de plusieurs séances de travail pour essayer de tendre vers un plan d'intervention qui soit le plus opérationnel possible. Mais ce document n'est pas figé dans le temps, il devra évoluer au gré des expériences et des évolutions de la communes. Cela reste une première base de travail.

La première étape a été d'identifier les secteurs exposés à la remontée du lac (Crevel, Grand port, Lagune), et en parallèle les seuils d'alerte, à savoir à partir de quand l'altitude du lac commence à être problématique. Les temps de montées ont été analysés en s'inspirant de la crue de juillet 2021. En fonction des prévisions, on se base sur 5 niveaux de surveillance : Surveillance normale, Alerte, Alarme, Fermeture, puis Evacuation.

Les niveaux sont définis pour chaque secteur, en fonction de la topographie. A chaque fois, des mesures et des responsables sont définis. Des fiches ont été créées pour chaque secteur et chaque niveau.

M. le président remercie M. Dubau et ouvre la discussion. Comme il n'y a pas de question, il libère M. Dubau.

3. Demande d'un crédit d'engagement pour l'optimisation énergétique de la zone sportive de Cheyres : pose d'une installation photovoltaïque, mise en conformité du chauffage et changement de l'éclairage des places de sport

Y a-t-il une remarque à formuler quant à l'entrée en matière ? Aucune.

Le président donne la parole à M. Stéphane Rey, Conseiller communal, pour la présentation de l'objet.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Sans reprendre l'intitulé de l'objet, l'effort est fait par rapport à la thématique, il y a aussi d'autres thématiques qui touchent le périmètre, mais aujourd'hui on parle vraiment de la partie énergétique. Explication du contexte des enjeux et de l'approche : aujourd'hui dans les différents challenges, c'est une explosion des charges énergétiques sur le secteur; une problématique par rapport à l'obsolescence des lampes, la technologie des lampes à décharge est obsolète et on ne trouve plus de lampes de remplacement; la difficulté de l'homologation des terrains, le club sportif a été promu il y a 2 ans en 3^e ligue et a dû jouer, sauf erreur, avec une dérogation parce que l'éclairage du terrain principal n'était pas suffisant; des contraintes au niveau légal, le plan communal des énergies impose une décarbonisation de nos bâtiments et une réduction de la consommation d'énergie électrique d'environ 10%; quelques points techniques au niveau du fonctionnement des locaux comme des surchauffes



temporelles, par exemple dans l'économat, nous avons beaucoup de frigos et congélateurs et c'est un local assez mal ventilé, donc la température monte très haut en été; également des contraintes techniques et légales dans le cadre du remplacement des équipements de production de chaleur, je pense que ce point va faire discuter ce soir, on parle également d'un remplacement de chauffage et il y a des contraintes techniques aujourd'hui et des contraintes légales. Ces contraintes techniques, c'est le passage d'une production de chaleur à haute température (chauffage à gaz) à un chauffage renouvelable qui devra être à basse température. On devra modifier un petit peu de tuyauterie. Le périmètre du projet comprend la pause d'une installation photovoltaïque, le remplacement du chauffage à gaz par une PAC, l'installation d'une chambre froide dans l'économat, le remplacement de l'éclairage du grand terrain de foot, et si nécessaire le remplacement des mâts, le remplacement de l'éclairage du terrain d'entraînement et également la mise à niveau de l'éclairage pour les places de tennis et de skater-hockey. Des entretiens de terrasse ou de haie ou encore le remplacement de tondeuse, par exemple, ne sont pas pris en compte dans le projet, ce sont des éléments que l'on fait passer dans le budget de fonctionnement. On parle donc vraiment aujourd'hui de la thématique énergétique. Quelques chiffres : la consommation électrique pour le bâtiment du centre sportif c'est 17'000 kWh par année, l'équivalent de 4 ménages, avec un prix qui varie de 0.35 à 0.25/kWh en fonction du jour ou de la nuit. Le gaz : une grosse consommation, 25'000 kWh par année. Aujourd'hui, le prix du gaz est à 0.15 /kWh, c'est 3 fois plus qu'il y a qu'il y a 10 ans, on paye également 2 centimes de taxe CO₂. Le coefficient d'efficacité des pompes à chaleur permet aujourd'hui de multiplier le gain énergétique par 3 voire par 4. Aujourd'hui le rapport entre l'énergie électrique et le gaz est favorable pour l'énergie électrique.

Les mâts du grand terrain de foot ont été installés en 1979, c'est ce que le club a pu retrouver, ils n'ont jamais été expertisés depuis et on ne peut pas prendre de risques par rapport à la stabilité de ces mâts. On a vu par le passé des accidents lors des changements de lampes où des projecteurs sont tombés. Selon ProKlima, le passage au LED permettrait d'économiser environ 70% de l'énergie électrique sur les 7'000 kWh utilisés pour l'éclairage des terrains. Finalement la chaudière à gaz a théoriquement dépassé la durée de vie, même si je pense que beaucoup ne seront pas d'accord avec ce calcul-là. J'ai pris contact avec un installateur et avec un bureau d'ingénieurs, on parle ici d'une chaudière à gaz murale dite à condensation, ce sont des équipements en tôle, compacts, il n'y a pas de ballon. C'est pas la chaudière à mazout qu'on avait avant chez grand-papa, c'est plus léger comme construction et la durée de vie de ces équipements est de 10 à 15 ans. Aujourd'hui, on est bien encore mais en cas de changement, on prend un risque parce qu'il y a des subventions à aller chercher, il y a des contraintes techniques et si on ne fait pas ce travail en le planifiant on risque d'avoir beaucoup de problèmes au niveau opérationnel pour gérer le changement. Le changement de contexte : il y a des décisions qui ont été prises lors du vote du crédit pour centre sportif en 2016. Le contexte a énormément changé, notamment au niveau géopolitique. On parle aujourd'hui de crise de l'approvisionnement d'énergie, on a la prise de conscience du changement climatique qui n'était pas là à l'époque. En 2017, une année après l'acceptation de ce crédit engagement, le peuple suisse acceptait la politique énergétique 2050 et aujourd'hui les raisons de ce changement sont en fait liées avec ce changement légal. L'introduction de la politique énergétique 2050 fait qu'aujourd'hui des mesures doivent être prises. Au niveau de notre commune, cela se traduit dans le PAL avec le plan communal des énergies. Finalement en 2020 dans le canton de Fribourg, le règlement sur l'énergie (REn) est entré en force. Ce règlement a été adopté par le Grand Conseil en 2019 et depuis le 1^{er} janvier 2020, donc un temps de mise en œuvre très court, on a des contraintes qui sont imposées aux différentes collectivités. Si on change aujourd'hui un chauffage qui a moins de 10 ans, il n'y a personne qui perdra la face parce que le contexte est fondamentalement différent. Je reviens sur le REn, j'ai sorti l'article 35 qui impose aux collectivités publiques, au canton, aux institutions d'utilité publique d'avoir des productions de chaleur et d'eau chaude sanitaire renouvelable ou issues de de rejet de chaleur. J'ai pris contact avec le service de l'énergie à Fribourg et leur ai demandé quelles sont les dérogations que l'on peut obtenir. Au niveau d'une commune, il n'y a aucune chance d'obtenir des dérogations. On devra donc respecter cet article 35. Un changement de



chauffage passe par une mise à l'enquête, on n'aura pas le choix de répondre à ces nouvelles réglementations lorsque l'on changera de chauffage.

Le planning intentionnel : Juillet 2024, c'est la mise en place du concept et le développement du projet qui vous est présenté sous forme d'enveloppe budgétaire. En cas d'acceptation, on va démarrer directement : vous verrez les enjeux au niveau des éclairages des terrains de sport, c'est-à-dire qu'on va lancer les appels d'offres de détails, car ce qu'on vous montre aujourd'hui c'est basé sur des offres budgétaires. On va également lancer directement les expertises par rapport aux mâts, on va checker la stabilité des mâts de toute la zone pour éviter de changer des mâts si ce n'est pas nécessaire. Au niveau de ce qui est installations d'éclairage et installation électrique, photovoltaïque, etc. les travaux devraient commencer en début d'année prochaine. Pour la partie frigorifique et chauffage, on va attendre la fin de la saison de chauffe, donc la chaudière aura une année de plus. Si tout se passe bien donc on devrait avoir un projet bouclé dans une année.

En cas de refus : il y a des risques par rapport à l'homologation des places de sport, par rapport au club. Lorsqu'on change une lampe, on n'a pas retrouvé des lampes aux mêmes dimensions que celles qui ont été installées à l'époque. Donc on doit monter avec une nacelle, l'électricien sort la meule à disque, la génératrice. Il doit meuler les réflecteurs, on doit faire des travaux mécaniques dans ces projecteurs pour pouvoir changer les lampes. Donc on commande une nacelle et c'est chaque fois CHF 2'000.00. Il y a là quand même des sous à aller chercher. On l'a fait 2 ou 3 fois depuis le début de la législature, je pense que maintenant c'est bien de faire les choses. Également aujourd'hui on ne sait pas si on peut encore avoir des lampes de remplacement. Apparemment elle ne se trouve plus. Pour la petite histoire, en faisant le tour, on a remarqué que, sur un des terrains d'entraînement, il y a une lampe qui ne s'allume pas. Donc théoriquement, on n'a plus de réserve. On aimerait également avoir une cartographie des mâts et savoir s'ils tiendront la route pour les prochaines années. La charge financière qui est élevée pour la consommation d'énergie électrique et une augmentation potentielle des charges due à l'instabilité des prix et du retard pris par rapport au plan communal des énergies.

La chaudière : on fait des hypothèses qui sont tout à fait valables et probables. Que va-t-il se passer lorsque la chaudière va tomber en panne, si on ne fait rien aujourd'hui ? En vertu de l'article 35, on devra changer. Aujourd'hui y a plusieurs variantes : du renouvelable, c'est du pellet, des copeaux de bois comme à la grande salle, c'est des pompes à chaleur. Mais au centre sportif, il n'y a pas de place de stockage, donc on va mettre une pompe à chaleur. Ça répond déjà à une question. Ensuite, le changement doit passer par une mise à l'enquête. Donc si c'est de l'imprévu, imaginons que cela se passe au mois de novembre ou décembre, on devra mettre en place une chaufferie mobile, faire un projet d'enquête, 2 à 3 mois si tout va bien. Pour rappel, lorsqu'on a changé le chauffage de la grande salle, on a dû avoir recours à une chaufferie mobile. C'est clair que la puissance était plus élevée de celle qu'on devrait mettre au centre sportif, mais ça nous a coûté CHF 19'000.00. J'ai pris des contacts avec les entreprises : pour une durée de 2 mois, la location d'une chaufferie mobile, c'est CHF 3'000.00 de mise en place et CHF 150.00 par jour. Sur 2 mois c'est CHF 12'000.00. Cela a également un impact sur les ressources au niveau du personnel communal. Durant 2 mois, on va s'occuper de ce chauffage. Par rapport à ce qu'on appelle le bandeau, le travail quotidien, c'est des épingles dans le pied pour nos équipes. Après on est en retard dans nos entretiens,... Aujourd'hui on est dans une démarche de maintenance préventive, on va anticiper ce changement pour éviter les emmerdes futures. De plus, si on fait ce changement dans l'urgence, on n'aura pas de garantie de subventions je les ai oubliés dans ma fiche de projet. Si on veut faire ces demandes de subvention, elles doivent être faites avant le lancement des travaux et on doit avoir le OK du Canton avant le lancement des travaux, là on va donc perdre à nouveau quelques jours, quelques semaines. Si on change ce chauffage à l'arrache, on n'aura aucune garantie de subventionnement.

Le budget : vous en avez pris connaissance :

Développement, contrôle des mâts	CHF 16'500.00
Installations PV, frigorifique et chauffage	CHF 230'000.00
Installations d'éclairage	CHF 310'000.00



Divers	CHF 14'500.00
Subventions	CHF -22'000.00
Total TTC	CHF 549'000.00

Financé par les liquidités ou un emprunt avec un intérêt de 2%. Cela fait un amortissement CHF 54'900.00 sur 10 ans.

C'est clair qu'on va engager beaucoup de moyens, mais on aura également un retour sur investissement. Pour la partie hors éclairage, un retour sur investissement de l'ordre de 7% est envisageable. On sort l'éclairage, car c'est ce qu'on appelle un renouvellement de capex, un recapex. Aujourd'hui, on devrait quand même le faire pour une raison d'obsolescence. Donc, si on le sort du calcul du rendement, on arrive à envisager un rendement de 7%. Les calculs ont été faits sur des estimations qui ont été faites de manière pessimiste, on n'a pas mis la fleur au fusil, mais en en prenant le cadre plus défavorable pour calculer ses retours sur investissement. Cela représente CHF 5'850.00 par année, qu'on peut diviser en 3 tranches : CHF 2'000.00 environ pour la partie chauffage, CHF 2'800.00 pour sur la consommation électrique, c'est de l'autoconsommation et de la réinjection sur le réseau environ CHF 1'000.00 d'économie sur l'éclairage des places de sport. Pour ce qui est de l'installation photovoltaïque et de chauffage, le temps de retour sur investissement est d'environ 14 ans et le retour sur le chauffage est à lui seul intéressant, parce qu'on va payer beaucoup moins de charges en utilisant une pompe à chaleur.

Les subventions : on n'a pas de démarche aujourd'hui concrète pour demander des subventions. Les entreprises ont calculé ces subventions dans leurs offres budgétaires. Mise à part la subvention cantonale liée à la mesure M5 du plan climat, c'est celle que j'ai oublié, on peut espérer toucher CHF 8'000.00 du canton pour ce changement. Il y a eu un échange avec le service de l'énergie qui a confirmé le calcul, il faut juste faire la demande avant de commander. D'autres subventions seront possibles : la subvention ProKlima qui subventionne le passage aux LED, c'est environ CHF 7'000.00 et la subvention Pronovo comme tout un chacun qui met une installation à la maison, on peut bénéficier de cette subvention à hauteur de CHF 16'000.00. Par rapport à d'autres types de subventions, notamment la Loterie Romande, il n'y a pas de demande qui a été prévue dans le budget, on est en contact avec les sociétés, elles sont parties prenantes et sont d'accord de faire ces demandes à notre place, car les collectivités publiques ne peuvent pas demander des subventions LoRo. Le club de foot s'est déjà mis en avant pour nous aider par rapport à ces demandes.

Les recommandations du Conseil communal c'est d'accepter le projet sans amendement, de valider la fiche de projet telle que présentée et d'octroyer le crédit de CHF 549'000.00 pour l'optimisation énergétique de la zone sportive. Je me réjouis de répondre aux questions

Le président remercie M. Rey pour sa présentation et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Daniel Chanez, président de la commission financière

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en date du 3 septembre 2024 pour étudier cette demande. M. Stéphane Rey, Conseiller communal, nous a présenté l'objet du crédit. Il a répondu à toutes nos questions avec tous les détails souhaités et nous le remercions vivement pour sa présentation.

Nous avons relevé qu'il est dommage de changer le chauffage à gaz datant de 2019, nous pourrions le garder encore 10 ans, mais cela ne change pas le problème que nous allons devoir le remplacer à l'avenir. En effet, dans cette situation, il est bénéfique de le changer, nous aurons un meilleur confort thermique et des économies d'énergie à long terme.

La Commission financière s'est prononcée favorablement pour ce crédit de CHF 549'000.00 (TTC) financé par un emprunt.



M. le président remercie la commission financière pour son rapport et ouvre la discussion.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

J'aimerais juste sensibiliser le Conseil communal quant à l'approche de ce dossier. Tout d'abord, je salue la volonté d'amener du progrès technique et écologique, dans notre Commune.

A la base, ce dossier est parti d'un simple remplacement de l'éclairage de la zone sportive, pour un peu plus de CHF 200'000.00. Ce sujet avait d'ailleurs été placé dans le budget d'investissement 2024, ce qui est pour moi un point très positif. Mais ensuite, les réflexions se sont quelque peu emballées, pour ajouter 3 autres sujets dans un même dossier. Une question se pose d'ailleurs : pourquoi la buvette du tennis, autre bâtiment communal avec un chauffage à gaz, n'entre-t-elle pas dans ce concept ?

Au final, nous aboutissons à un crédit avoisinant les CHF 600'000 et suscitant probablement un certain nombre de questions et d'interrogations.

Pour moi, il serait donc judicieux, à l'avenir, que le Conseil communal évite ces lots, ces bouquets, finalement sortes de quitte ou double et qu'il présente les objets séparément.

Personnellement, je vais voter en faveur de ce crédit, mais ce type de construction de dossier met clairement en péril l'ensemble d'un projet.

M. Patrick Pillonel, Conseiller général

Merci Stéphane pour ta présentation très complète des pours, des contres et des aboutissants. Par contre, moi je dis franchement, personnellement j'ai passé en Crevel une bonne partie de ma vie, près de 30 ans au foot, de 20 ans au tennis, au comité du foot, au comité du tennis, je ne veux pas m'attaquer aux projecteurs, je veux pas m'attaquer au photovoltaïque, ni aux frigos, mais en 2019, le bâtiment a été mis en place et on était la majorité d'entre nous, qui étaient là ce soir-là, on a voté un bâtiment avec un chauffage à gaz, il date de 2019. Je regrette, on va couper le gaz, on va mettre CHF 100'000.00 pour une pompe à chaleur, je trouve quand même que c'est dilapider l'argent. Je ne vais pas me battre la contre, mais on était tous autour de la table quand on a voté ce bâtiment du foot. Comme l'a dit Ludovic, on parle foot, mais au tennis je crois qu'il y a aussi le gaz. C'est un tout, on va pas foutre tout ça en l'air mais par contre fallait le dire.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Je remercie les collègues du Conseil général pour ces remarques. C'est clair qu'il y a une sensibilité qu'on a aussi, une discussion qu'on a eu au Conseil communal. On a d'énormes enjeux dans nos autres bâtiments, comme ici à Cheyres. A un moment donné, il faut qu'on avance. Le fait de passer des projets en bloc permet d'aller peut-être un petit peu plus vite. On va éviter de mettre la charrue avant les bœufs et si on veut arriver dans les prochaines années à mettre les projets dont beaucoup de citoyens rêvent : une école, etc., je pense qu'il y a certaines choses qu'il faut qu'on fasse maintenant. On doit pas mettre le pied au plancher, mais il faut mettre la 2^e. Par rapport aux bâtiments du tennis, en réponse à M. Sauteur, effectivement le tennis est un bâtiment communal, mais il n'est pas au patrimoine administratif, il est au patrimoine financier. On a donc un peu plus de marge de manœuvre par rapport à cet article 35, c'est la raison pour laquelle on garde le gaz pour le moment. La chaudière a été changé plus ou moins en même temps que celle du football, peut-être qu'un jour celle du football servira de remplacement de la chaudière actuelle donc on fera des économies, on sera parcimonieux. Ce qu'on prévoit aussi dans notre projet, c'est de mettre en place un système d'autoconsommation, on peut imaginer que le jour où on devra remplacer cette chaudière on pourra peut-être passer avec une pompe à chaleur mais on parle pas des mêmes puissances, cela ne sera pas les mêmes montants, ce sont des choses qu'on arrive peut-être à faire plus facilement dans le bandeau. Là, on parle d'un montant en-dessous des CHF 30'000.00, donc en-dessous du seuil d'activation. On pourra imaginer au moment où cela sera nécessaire de changer, de faire les choses plus simplement. Au football, le principal problème est qu'on doit passer par un changement de tuyauterie, il y a un accumulateur qu'on doit



changer et c'est la raison pour laquelle le projet est assez long à mettre en place. Voilà j'espère que c'est des compléments qui vous permettront de prendre la bonne décision.

Mme Magali Chanez, Conseillère générale

Je voulais juste redire que ce point a été très discuté en séance d'information pour que la population soit aussi au courant qu'il y a eu pas mal de discussions, de débats et de réflexion. Les questionnements principaux ont porté sur le changement du chauffage et sur certaines informations qui nous manquaient, telles que les subventions, l'analyse des structures, la participation possible des divers clubs. Merci à Stéphane qui a répondu ce soir à ces informations qui nous manquaient. Le changement des éclairages n'a pas posé question dans ce dossier quand nous nous sommes vus en séance d'information. Nous sommes conscients de la nécessité de renouveler ces installations obsolètes. Le besoin d'une chambre froide a également été justifié pour des raisons de surchauffe et de sécurité. Le changement du chauffage est bien sûr plus discutable. Normalement, à l'heure actuelle on dit qu'on essaie de prolonger au maximum la durée de vie des appareils qu'on utilise. Mais malgré ce point un peu défavorable, je plébiscite le changement de ce chauffage avec la pose de panneaux solaires pour la politique énergétique, dont a parlé Stéphane et cette décision qui avait été prise il y a 5 ans, enfin plus car elle a été posée il y a 5 ans, c'était du fait de son faible coût d'installation et du prix du gaz à ce moment-là. On connaît l'état actuel politique : une guerre a éclaté en Europe remettant en question beaucoup de choses sur le plan énergétique et la loi qui nous oblige à mettre en conformité nos bâtiments. La pierre d'achoppement de ce projet dans la zone sportive réside aussi dans le fait que certains de nos bâtiments de notre commune, comme l'a relevé Stéphane, ont des besoins de rénovation autrement plus importants que la buvette. Et que nous devons attendre les résultats du MEP pour voter sur des projets de réfection des autres bâtiments.

Mais malgré tout cela, le fait que la buvette du foot est un bâtiment récent dans lequel nous avons investi beaucoup d'argent il y a peu, il fait sens pour moi de faire ce pas pour aller vers une autonomie énergétique. Le couplage des travaux de changements des projecteurs de la zone sportive, de la chambre froide, des panneaux solaires et du chauffage paraît pertinent et nous permettra d'avoir un bâtiment communal autonome en énergie et répondant aux exigences de la loi.

Si le projet est accepté, j'espère que l'installation de gaz enlevée pourra servir ailleurs : soit être revendu, soit être réutilisé, comme l'a dit Stéphane, ce qui peut être intéressant en cas de panne au tennis, soit être proposé à des associations qui pourraient en avoir l'utilité.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

La transition énergétique est une réalité pour la Suisse, pour notre commune. Depuis 3 ans maintenant, je fais partie de la commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie. Une fois par mois, elle se réunit et passe en revue les nombreuses demandes de permis de construire. Beaucoup de ces demandes concernent la transition énergétique : remplacement de chauffage fossile par du renouvelable, isolation thermique, panneaux photovoltaïques. Les sommes investies par les propriétaires privés sont conséquentes, plusieurs dizaines de milliers de francs, voire même pour certains projets plus de CHF 100'000.00 et cela depuis bien plus que 3 ans. C'est à se demander si dans 5 ans, il y aura encore une maison sans panneau solaire sur le toit et chauffage à énergie renouvelable, sauf bâtiment protégé et aussi les bâtiments communaux. Donc quand même ! Ce soir, le Conseil communal vous propose d'accepter un crédit pour l'optimisation énergétique de la zone sportive. Un crédit d'étude n'a pas été demandé, ce n'est pas toujours nécessaire. Lors de la séance de préparation du Conseil général de ce soir, il a beaucoup été question du remplacement du chauffage à gaz de moins de 10 ans. Malheureusement cette installation n'est plus rentable à cause du coût prohibitif du gaz. La loi sur l'énergie nous y contraint aussi. Le faire maintenant est le plus optimal : réduction des coûts et subventions. Etant donné le nombre de citoyens qui ont déjà fait l'effort de la transition énergétique ou qui vont le faire, accepter ce projet me paraît évident. Refuser va plutôt engendrer une



incompréhension. Je vous demande, chers membres du Conseil général, d'accepter ce projet tel que présenté.

Mme Séverine Pillonel-Pittet, Conseillère générale

On a parlé des sociétés qui vont demander des subventions, mais on n'a pas de chiffre sur leur participation, comme sur les gros projets qu'on a eu pour le tir, le padel. C'était plusieurs dizaines de milles francs que les sociétés ont sorties. Là on n'a pas du tout de chiffre d'aucune société.

M. Bernard Pochon, Conseiller communal

Ce sont des infrastructures qui appartiennent à la Commune et nous n'avons pas prévu de demander une participation aux clubs sportifs. Nous sommes aussi dans la partie de projet, vous voyez qu'il y a encore du travail d'étude à faire et on regardera si le société veulent le faire, mais je rappelle que ce sont des infrastructures qui appartiennent à la commune.

M. Valter Chieppa, Conseiller général

J'aimerais juste, pour l'installation photovoltaïque, amener peut-être quelques précisions concernant la batterie. Je pense que certains éléments d'ordre technique sont nécessaires, à savoir qu'une batterie représente à peu près le 20% du budget. Quand on paie une batterie, on paye déjà un montant pour le recyclage qui est inclus lors de l'achat. Une batterie au lithium dure à peu près 15 ans plus ou moins, un panneau photovoltaïque va durer 30 ans et à 30 ans il aura encore 80% de sa production efficace. Sur cette batterie, il a parlé d'un amortissement de l'installation de 14 ans, complète. Sans la batterie, l'amortissement serait de 10 ans. Donc il y a 4 ans où on paye finalement la batterie. Il y a encore beaucoup d'éléments techniques que l'on pourrait apporter là autour. Ces informations, je les avais déjà avant, je les ai confirmés sur le site SuisseEnergie, donc pour moi, il ne convient pas de mettre les batteries et j'aimerais plus de précisions là-dessus pour m'en convaincre.

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

C'est clair que tu prêches un convaincu, parce que j'ai pas mis de batterie lorsque j'ai mis des panneaux solaires. Par contre, je pense que la donne change aujourd'hui, on parle de prix d'injection qui vont descendre. On a 15 centimes aujourd'hui, mais ça risque de descendre. Donc on en a tenu compte dans notre calcul et aujourd'hui je pense qu'on ne va pas partir directement sur l'installation de la batterie. Je pense qu'on fera comme beaucoup de propriétaires le font, c'est-à-dire qu'on va choisir un onduleur qui peut accueillir une batterie et on dimensionnera cette batterie judicieusement en fonction des consommations qu'on aura et ça se mettra peut-être en place dans une année. L'idée est de faire un tour de pendule avec l'installation solaire et après de mettre une batterie qui est correctement dimensionnée. Aujourd'hui au niveau du débat batterie - pas de batterie, je me laisse convaincre par les spécialistes. On est très bien conseillé par le solateur et il nous a démontré que cela valait la peine de la mettre. Au début, j'étais pas convaincu moi-même. Mais là en l'occurrence, le calculs qui nous ont été fournis sont intéressants.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale

Je voudrais revenir sur la séance d'information, on a eu beaucoup de questions sur ce dossier. Stéphane est venu et il nous a donné bien des réponses. Je suis du même avis que Magali et Erwin, je crois qu'on doit accepter ce dossier, parce qu'on ne veut pas recommencer dans 5 ans ou 7 ans et remettre au budget peut-être CHF 300'000.00 pour changer ce chauffage. Autant mettre le centre sportif aux normes, on aura d'autres frais qui vont nous tomber dessus ces prochaines années.

La parole n'étant plus demandée, les membres du Conseil général sont priés de passer au vote .



Les Conseillères et Conseillers généraux qui acceptent la demande de crédit d'engagement pour l'optimisation énergétique de la zone sportive de Cheyres : pose d'une installation photovoltaïque, mise en conformité du chauffage et changement de l'éclairage des places de sport pour un montant de CHF 549'00.00 sont priés de s'exprimer par main levée.

Vote :

Approbation : 25 Avis contraire : 3 Abstention : 0

La demande de crédit est acceptée par 25 voix.

4. Résultat du sondage du Groupe de travail sur la déchetterie

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à M. Denis Chanez, Conseiller général et président du Groupe de travail pour la présentation.

M. Denis Chanez, Conseiller général et président du Groupe de travail

En date du 26 septembre 2022, un postulat portant sur la nécessité d'effectuer un sondage auprès de la population quant à plusieurs aspects touchant les activités, l'implantation et le fonctionnement de la déchetterie auprès de la population a été déposé par M. Daniel Chanez et moi-même. Le postulat est accepté à l'unanimité le 5 décembre 2022 par le Conseil général. Le Conseil communal a répondu à ce postulat le 4 décembre 2023 et proposé au Conseil communal la création d'un groupe de travail pour mener à bien le mandat du postulat qui portait sur l'établissement d'un sondage auprès des utilisateurs de la déchetterie. Le groupe de travail été nommé à cette séance, il est composé de 5 conseillers généraux et de 2 conseillers communaux, à savoir MM. Fabien Monney et Stéphane Delley, Magali Chanez et MM. Daniel Chanez, Daniel Märki, Valter Chieppa et moi-même. Le groupe s'est rencontré à 4 reprises avant l'envoi du sondage. Lors de sa première séance, la société CP Recycling Management Sàrl est venue présenter les différentes solutions à disposition pour la gestion des déchets dans une collectivité. Le groupe a ainsi établi une enquête de satisfaction portant sur la thématique des ordures ménagères, de la gestion des déchets triés et de l'infrastructure existante de notre commune. Cette enquête a été envoyée début mai 2024 aux habitants de la commune qui paye une taxe. Le système de facturation de la commune regroupe les personnes mariées sous un ménage, les personnes n'étant pas mariées reçoivent une facture séparée. Nous avons adressé un questionnaire par facture. En cas de divergence majeure dans un ménage sur le sondage, une copie du questionnaire pouvait être faite ou simplement adjoints sur le questionnaire les avis ou compléments divergents. Ainsi 1'938 questionnaires ont été envoyés, soit 1'429 pour les personnes résidentes de la commune et 439 personnes externes à la commune. Nous avons reçu 1'004 questionnaires en retour, soit plus d'un questionnaire sur 2, nous sommes enchantés de cette forte participation qui permet d'établir des résultats clairs et représentatifs de la population. Le questionnaire était composé de 2 parties : la première portait sur le traitement des ordures ménagères et la 2^e sur les déchets triés. Il en est ressorti une grande satisfaction de la population pour l'ensemble de ces objets. Quelques améliorations doivent être apportées au niveau de l'accessibilité et une majorité des sondés ont également plébiscité l'emplacement actuel de la déchetterie et de son fonctionnement. La population rejette très fortement l'idée que ces déchets soient collectés dans une autre commune voisine. Enfin, les horaires actuels proposés satisfont près de 78% des personnes interrogées, comme vous avez pu le voir dans le rapport. Dès lors, grâce à cette enquête de satisfaction qui a été transmise au Conseil communal, en particulier à M. Stéphane Delley, l'Exécutif dispose d'un outil permettant de fixer les priorités d'adaptations et d'améliorations se dégageant de ce sondage. Le dossier d'enquête présenté ici compile les différents avis obtenus pour une question de lecture. Les résultats complets ont été transmis au Conseiller communal en charge du dicastère. Nous félicitons également les 10 gagnants qui ont été tirés au sort,



ils bénéficient d'une exemption de la taxe déchetterie pour l'année 2025. Enfin, nous remercions le Conseil général pour l'acceptation des différentes étapes, notamment de la création du groupe de travail et l'administration communale pour l'envoi des questionnaires de satisfaction. Le groupe est dissous à l'issue de cette séance, le mandat ayant été rempli. Nous remercions également les 2 Conseillers communaux qui ont œuvré dans ce groupe et je remercie chaleureusement l'ensemble des membres du groupe pour la qualité du travail fourni et de leur engagement. Nous pensons réellement que le Conseil communal peut s'appuyer sur ses résultats pour œuvrer dans des améliorations ciblées et attendues par la population et ainsi répondre à la charte de la commune: Je vous remercie votre attention vous souhaite une excellente soirée.

M. le président remercie M. Chanez pour la présentation. Comme le Conseil communal n'a rien à ajouter, il ouvre la discussion.

M. Sébastien Dumusc, Conseiller général

Merci pour le questionnaire et ses résultats très intéressants. J'avais juste une remarque par rapport aux contrôles à l'entrée de la déchetterie. Il semblerait qu'il y ait pas mal d'abus de concitoyens qui ne sont pas de notre commune qui utilisent notre déchetterie au lieu d'aller à Sévaz ou je sais pas. Cela serait peut-être pour demander un concept pour à nouveau mieux contrôler l'entrée dans la déchetterie : les macarons, les cartes poubelle ou faire des petits contrôles aléatoires. C'est assez connu qu'il y a un petit peu d'abus et finalement c'est nos impôts qui vont payer ces camions qui transportent ces bennes. C'est juste un truc à réfléchir.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Effectivement, c'est une remarque qui est revenue plusieurs fois. Nous allons donc mettre des choses en places. On va aussi faire de contrôles. J'irai moi-même et aussi M. Cornioley serait intéressé à venir. On va aller en tout cas une fois cette année et une fois en début d'année prochaine. Oui, des choses vont être mises en place l'année prochaine. Mais merci pour la remarque.

5. Election d'un membre à la commission financière

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

Le bureau a reçu une seule candidature, il s'agit de M. Fabrice Bourqui, membre de la liste Ensemble. Il n'y a pas d'autre candidature spontanée. **M. le président** demande si une personne souhaite un scrutin de liste. Ce n'est pas le cas.

M. le président proclame l'élection tacite de M. Bourqui comme membre de la commission financière.

6. Information sur l'état du réseau des eaux usées

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

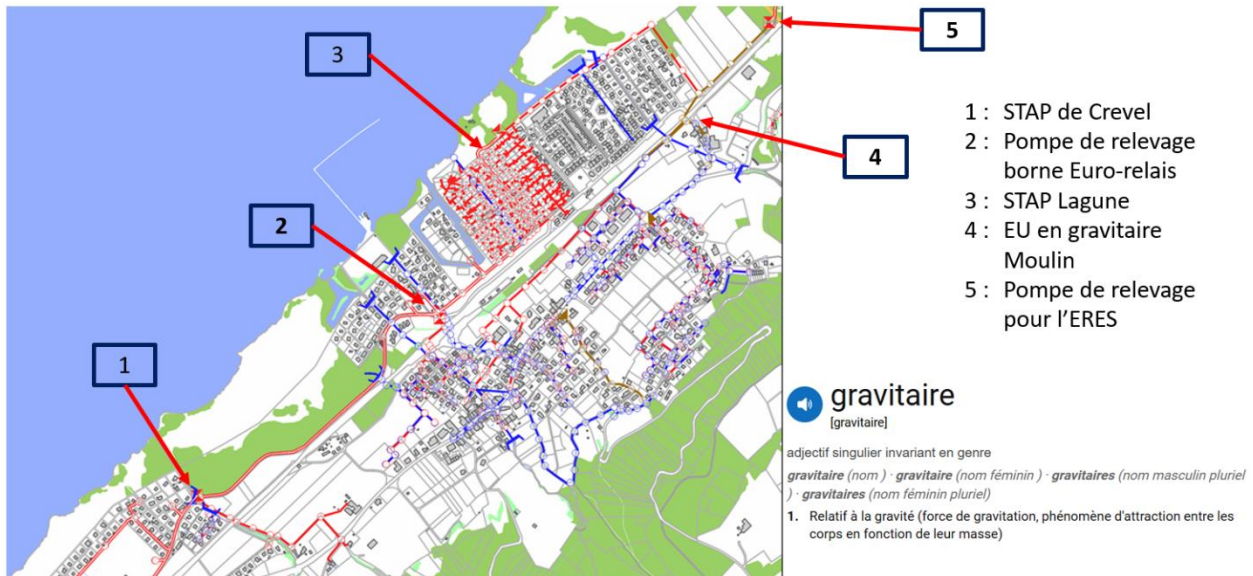
M. le président passe la parole à M. Christian Cornioley, Conseiller communal pour la présentation de cet objet.

M. Cornioley donne ses explications en se reposant sur une présentation.

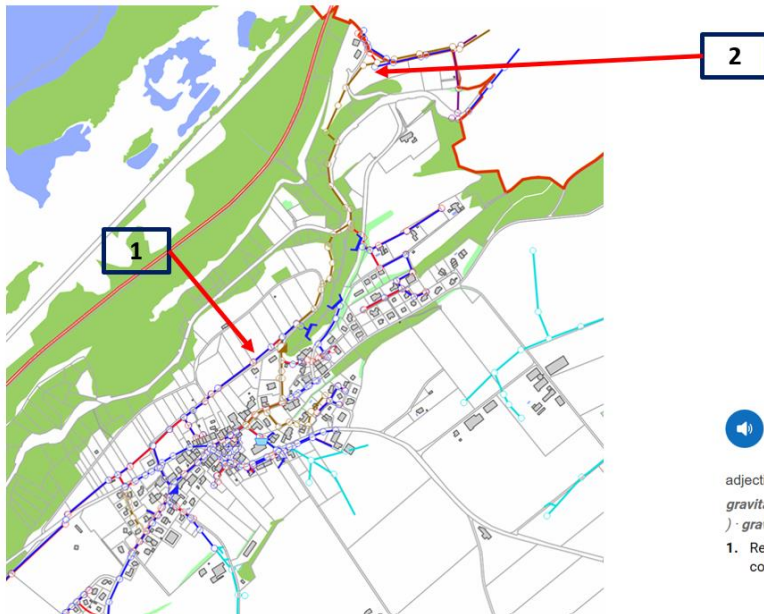
M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Ce soir, on a parlé d'inondations, de crues, de ruissellements, de consommation énergétique, de déchets, il est temps de parler d'égouts. L'idée était que le Conseil communal souhaitait vous donner

de la visibilité sur les enjeux à court et à moyen terme sur le sujet. On va parcourir un petit peu l'architecture de notre réseau et de son état, l'idée n'est pas que vous sortiez d'ici en expert du réseau,



mais que vous compreniez bien les tenants et les aboutissants de notre système. On a un système assez particulier sur le secteur de Cheyres. Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées est encore celui de Cheyres. Les autorités, en 2017, ont décidé que c'est ce règlement qui restait en vigueur. Je rappelle qu'on avait 2 règlements, celui de Châbles et celui de Cheyres. Lors de la fusion, on a validé le fait qu'on s'appuyait aujourd'hui et on applique encore le règlement communal de Cheyres. On voit ici l'architecture du réseau de Cheyres. Sur la partie de Crevel, on a un système dit vacuum, c'est un peu la particularité. On est à plat, donc il faut vraiment aspirer, on crée de la dépression. On a environ 9 chambres qui sont situées sur tout le secteur et on aspire toutes les eaux usées dans la Stap dite de Crevel. Tout le secteur Vaubétran vient en gravitaire. L'idée, c'est que ça coule naturellement par la gravité jusqu'au secteur de Crevel et ensuite, on a 2 compresseurs. Je parle sous le contrôle de Rémy qui est dans la salle. Si j'ai bien retenu la leçon, on a 2 compresseurs qui poussent toutes ces eaux usées jusqu'à la Stap de la Lagune. Ensuite, on a tout le secteur Centre de village où on descend en gravitaire sur la Stap où il y a les bornes Euro-relais avec une pompe de relevage. On a ensuite tout le secteur Caravaning-Lagune qui est assez compliqué à gérer, on a environ 16 postes, je sais qu'il y en a pas mal qui interviennent de temps en temps pour les vider. On a de nouveau une aspiration. Donc depuis la Stap no 3 de la Lagune, on aspire, on crée du vacuum et on aspire ces chambres. Les chambres se remplissent, il y a un capteur qui dit le niveau et on aspire. Ce sont des systèmes assez complexes à gérer. On a aussi tout le secteur Ferrajo-Vaularbel. On descend et arrive par le Moulin où on ressort et reprend la canalisation. Toutes nos eaux usées passent dans cette canalisation et partent sur la STEP. Vu que c'est gravitaire, donc ça coule gentiment, on a des canalisations de 6m de profond c'est relativement impressionnant. Le point 5, c'est une station de relevage. Comme on est en gravitaire, ça descend et à un moment donné il faut remonter, c'est pour cela qu'on les appelle de pompe de relevage.



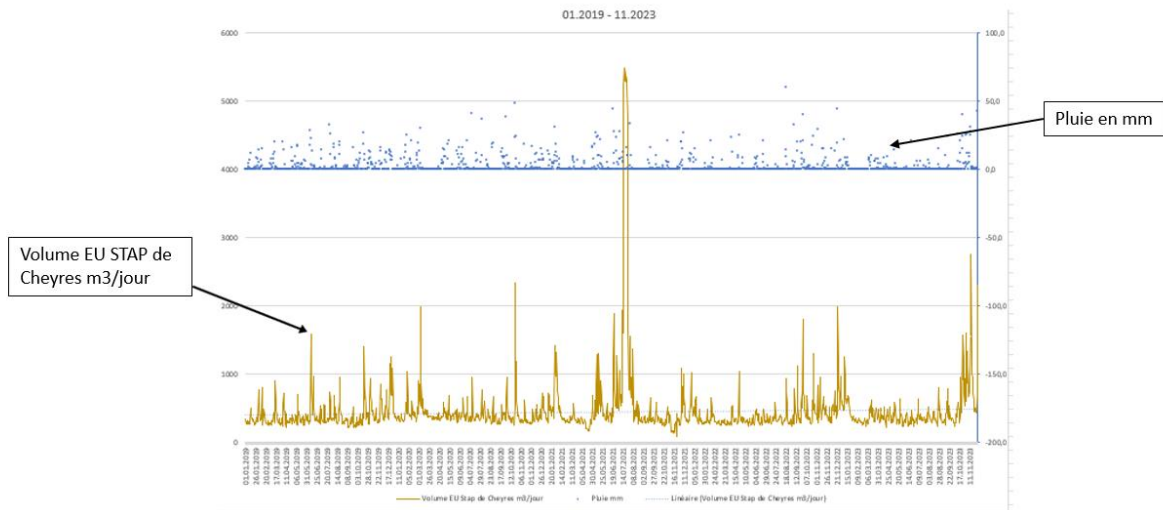
- 1 : Conduite principale le long du Verger
- 2 : L'église de Font

gravitaire (gravitaire)

adjectif singulier invariable en genre
gravitaire (nom) · **gravitaire** (nom féminin) · **gravitaires** (nom masculin pluriel)
· **gravitaires** (nom féminin pluriel)

- 1. Relatif à la gravité (force de gravitation, phénomène d'attraction entre les corps en fonction de leur masse)

Châbles, c'est complètement différent. on est seulement en gravitaire, on n'a pas de système pour vacuum. On a une canalisation principale sur le chemin du Verger et toutes les eaux usées de Châbles se retrouvent vers l'église de Font où on récupère la canalisation de Cheyres .



Ici on a l'état du système et son étanchéité. A la Stap de la sortie de Cheyres, on mesure le m³/jour et en haut du tableau on a un capteur de pluie. On voit le pic de juillet 2021. A ce moment, on a dû dire stop, on ferme nos installations, car la STEP d'Estavayer ne pouvait plus absorber les eaux. Cette image est vraiment clé dans l'explication : il faut bien comprendre qu'on a vraiment un problème d'étanchéité. Il y a une chose qu'une station d'épuration n'accepte pas bien, c'est l'eau propre. Ça met en péril tout le système biologique d'une station. C'est de là qu'on a lancé des actions. Ce qu'il faut retenir c'est que notre système d'eaux usées capte les eaux claires ou les eaux de ruissellement, notre système n'est donc pas étanche. De ce constat, des actions ont été menées : on a contrôlé la conformité des canalisations eaux claires- eaux usées dans les secteurs caravaning et Puit du Moulin, ça c'est vraiment en cours, je vous l'avais déjà présenté. On avance bien mais malheureusement il faut de la pluie. L'idée, c'est aussi de donner du corps avec tout le travail qui a été fait par le bureau CSD, on doit réaliser



certaines actions, il faut donc planifier la mise en œuvre de ce qui a été identifié, de finaliser l'étude concernant l'état actuel du système de pompage à vide et l'identification des solutions. On s'est appuyé sur un bureau externe : on a demandé un audit de notre système vacuum, de nos Staps sur le secteur Crevel jusqu'à la Lagune pour avoir vraiment un avis de spécialiste : le système est-il bon, les canalisations sont-elles OK, les chambres sont-elles OK? On a reçu le rapport dernièrement, il faut maintenant qu'on le digère et lancer des actions. Pour terminer, on doit revisiter les PGEE, Plan général d'évacuation de eaux usées, qui date dans les 2 villages de 2006. Aujourd'hui, on voit que c'est hyper important, toutes ces mesures, on doit les chiffrer et on verra par la suite les impacts qu'elles ont sur le futur règlement.

Le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux date du 21 décembre 1992. Nous étions tenus de procéder à l'unification des règlements des communes fusionnées dans un délai de 2 ans. Vous avez compris qu'on a dépassé ce délai et la raison est relativement simple : elle est au niveau du dimensionnement de la STEP. Une étude a été faite à Yvonand. A un moment donné, ils avaient des soucis avec leur STEP et voulaient se raccorder à l'ERES. C'est clair que cela dimensionne différemment la STEP si Yvonand se raccorde. Ils ont étudié la possibilité, mais y ont renoncé. Ensuite, Elsa, entreprise d'Estavayer, a investi lourdement pour améliorer son système de traitement. Ils ont installé une flottation pour enlever les matières grasses. Ça a pris du temps pour être sûr que leur système corresponde en termes d'objectifs. Aujourd'hui ces choses, on les a mises de côté, on connaît les montants à investir. Pour la petite histoire, on a vu dans les eaux potables quand on a validé le règlement, c'est clair que les investissements à venir, dans le calcul de Monsieur Prix, sont importants. On calcule vraiment les taxes sur les investissements à venir du réseau et aussi les coûts de fonctionnement.

Un mot sur l'ERES : on a 40 millions d'investissements. Les anciens conseillers et conseillères ont eu la chance de visiter pour voir l'état de l'ERES. On parlait au début de 60 millions, quand on avait Yvonand ou Elsa, maintenant on a 40 millions et le chiffre est assez juste. Ce qui fait peur, c'est que c'est toujours +/- 30% à ce stade du projet, soit 4 millions pour notre commune à l'horizon 2026-2027. Cela va donc aller assez vite et il faudra investir quand même lourdement. On a aussi la mise en place d'une convention tripartite entre Estavayer, Elsa et l'ERES. On fait partie de l'ERES, mais il faut voir le fonctionnement de ces 3 acteurs vu que sur le site de l'ERES on a une station ElsaPur d'Elsa. On a quand même un petit compte, quelqu'un a fait tonton Picsou et on a un petit compte de CHF 500'000.00, mais vous avez compris qu'entre CHF 500'000.00 et les 4 millions à investir plus les mesures que je vous ai expliquées avant, de toute façon dans le règlement il faudra revoir, et à un moment donné, il faudra pouvoir financer tout ça. Nous avons pris une facture en exemple pour comprendre un 2e phénomène qui est aussi intéressant. On voit ici qu'on est sur 2023, on avait un prix du m³ à 0.85, je vous rappelle qu'il a bougé. Mais on a déjà les taxes à CHF 160.00 sur un DIN20. Ça c'est nouveau, ça veut dire que le citoyen comme moi, il a déjà une augmentation au niveau de la taxe, il aura une augmentation cette année sur son m³ d'eau, et on a compris que pour le calcul des eaux usées on prend les m³, on les multiplie par CHF 1.05, ensuite on a une taxe unitaire à CHF 100.00 et pour finir on a les micropolluants. On voit dans cette exemple qu'on doit réviser le règlement, on voit qu'il y a des investissements à venir et on voit que les citoyens ont déjà eu une petite couche sur l'eau potable. La 2e évolution de l'augmentation des prix sera sur les eaux usées. En conclusion, il faudra valider le futur règlement qu'on essaie de vous présenter d'ici les 10 prochains mois, faire l'oncle Picsou pour financer les travaux à venir. Voilà ma conclusion.

M. le président remercie M. Cornioley pour sa présentation et ouvre la discussion. Il n'y a pas de question.

7. Informations du Conseil communal

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole à tous les conseillers communaux. Durant ce point, seuls les membres de l'Exécutif ont droit à la parole.

M. Fabien Monney

- **Personnel** : nous avons engagé de nouveaux collaborateurs : pour la déchetterie avec un taux de 60% nous avons engagé M. Marek Bargiel , qui habite à Châbles. Il va remplacer M. Francis Delley qui part à la retraite et a déjà pris ses fonctions au mois d'avril 2024. Nous avons également engagé un employé d'exploitation pour la conciergerie à Châbles : M. Didier Rapin, qui habite à Corcelles-près-Payerne, il remplace Mme Fatima Sulzmann et a pris ses fonctions le 1^{er} septembre 2024. Au niveau de la crèche, nous avons une apprentie assistante socio-éducative en la personne de Mme Léane Chollet. Elle habite à Estavayer-le-Lac et est entrée en fonction le 1^{er} août 2024. Concernant l'AES, nous avons engagé Mme Soomitra Savoy, elle habite à Châtillon et a pris ses fonctions le 15 août 2024. Pour terminer, nous avons encore engagé une auxiliaire en intendance à l'AES et en complément employée d'exploitation partie conciergerie à 40% en la personne de Mme Sophie Noble qui habite à Cheyres et qui a pris ses fonction le 1^{er} septembre 2024.

- **Nouvelle identité visuelle** : Vous voyez ici le logo principal de la nouvelle identité visuelle de la Commune. Il vous est déjà connu puisque vous l'avez reçu via votre président au mois de juillet déjà. Je vous donne juste quelques infos complémentaires à ce sujet : c'est un projet qui consistait à développer une nouvelle identité visuelle pour la Commune, incluant la création d'un logo et d'une charte graphique, basés sur les armoiries existantes de la Commune. Les défis étaient :

- que les habitants s'identifient au nouveau logo;
- de rafraîchir l'identité visuelle pour avoir un aspect moderne, mais qui vieillit bien;
- d'arriver à une évolution de l'existant sans révolution.

L'introduction de la nouvelle charte graphique vise à conserver l'essence historique et culturelle des deux communes fusionnées tout en marquant une nouvelle ère de modernité et d'unité.

La charte graphique a pour objectif de renforcer l'identité visuelle de la Commune à travers des éléments cohérents et significatifs qui favorisent la reconnaissance immédiate et la fierté locale.

En harmonisant les symboles traditionnels avec un design contemporain, la charte arrive, non seulement à respecter le patrimoine, mais aussi à encourager une vision dynamique et inclusive pour l'avenir de la Commune.

Il faut rappeler que la nouvelle identité visuelle communale ne remplace en rien les trois éléments officiels que sont les armoiries officielles et les deux drapeaux des villages qui bien sûr subsistent et conservent leur usage comme jusqu'à présent, comme le prévoit la convention de fusion.

Les armoiries qui sont déposées au Canton et protégées pour 100 ans, restent l'emblème officielle de la Commune et seront bien entendu encore utilisées, pour les drapeaux, le marquage des actes et documents officiels.

Je vous expliquerai plus loin dans cette présentation l'usage de la nouvelle identité visuelle. Vous découvrez le logo en couleur avec son texte, dans son utilisation générale, sur fond blanc ou noir et ici la version monochrome. La charte graphique définit clairement les éléments de protection du logo (position, alignement, hauteurs, largeurs, etc..). Des couleurs précises avec leurs références sont également définies dans la charte graphique (rouge – noir – blanc). Un panel de tailles est également prévu, incluant même une taille minimale (pour des questions de lisibilité). Ici vous voyez encore le logo seul, monochrome et en couleurs, sur fond noir ou blanc. La police de caractères retenue est la typographie Roboto. Elle a été choisie pour sa lisibilité et sa modernité, soutenant la clarté et l'accessibilité de la communication communale. L'utilisation principale de la nouvelle identité visuelle est prévue pour :

- les courriers,
- le site internet,
- la signalétique des bâtiments,



- les habits du personnel,
- le marquage des véhicules, ente autre ...

Mais vous voyez ici d'autres utilisations possibles, comme des autocollants, un fond d'écran d'ordinateur, sur des objets ou même comme enseigne lumineuse. L'utilisation est variée et presque infinie. Toutefois l'utilisation de l'identité visuelle et du logo restera contrôlée et limitée à une utilisation raisonnée et définie par le Conseil communal.

M. Christian Cornioley

- **Les chantiers :** on a 2 chantiers qui sont terminés :
 - La réfection de la route de Crevel 169 à 183. On avait un crédit de CHF 111'400. Il est terminé avec 88 % consommé par rapport au crédit. On n'est pas allé jusqu'au bout de la route, c'est une remarque qu'on m'a fait, je trouve toujours intéressant dans un projet de tirer les enseignements. Quand on fait un projet, en amont on contrôle les choses, puis il faut 2 ans pour faire le projet et il y a une dégradation de route, mais ce qui est à relever ici c'est la qualité des travaux et puis on n'a plus de bassière. Il s'agit de la route qui est en limite de la Grande Carçaiie et d'Yvonand. On avait vraiment une bassière, on avait de l'eau, et c'est terminé.
 - Le bouclage du réseau d'eau potable en Crevel :un vrai casse-tête, alors on n'est pas à 88%, vous l'avez compris, on est plus on est à 107%, donc on a dépassé la limite de notre crédit, mais c'est un casse-tête au niveau de la canalisation. Je vous avais déjà expliqué que la canalisation sur les plans du SIT n'était pas conforme. On a dû faire preuve d'imagination et je salue vraiment la direction des travaux qui a travaillé et toutes les équipes, parce que franchement c'était tous les jours sur place à prendre des décisions. C'est des petits projets, c'est pas des gros montants CHF 85'000.00 mais c'est vraiment des casse-tête. Bravo, c'est terminé !
 - Chemin Pré-de-la-Vigne :On voit les conseillers et conseillères qui y habitent, ils ont les voitures et les habits tout sales, on en a un petit peu marre. C'est un projet qui devait se terminer fin juillet, on a pris du retard, on se souvient on n'arrivait pas à passer sous le ruisseau. Le flyer part demain : on a une fermeture de route le 2 octobre à midi pour réouvrir le samedi 5 octobre à 10h00 si la météo le permet. Et on organisera, je me suis engagé, une petite agape quand tout sera fini. Après il y a encore les bordures , les privés, c'est donc cela que ça va prendre jusqu'à fin octobre.
- **zone 30 à Cheyres :** je suis arrivé à Cheyres, il y a 10 ans, on m'en parlait déjà. J'y croyais pas, puis j'étais tellement convaincu de voir ces voitures passer à 50 km/h devant des enfants hauts comme 3 pommes. Je rappelle juste le projet validé en 2020 : 3 zones (le secteur Crevel, le secteur Pointus et surtout devant l'école de Cheyres). Le 27 août 2024, c'était la bonne nouvelle : la DIME a rejeté le recours et approuvé les plans. La décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal dans un délai de 30 jours dès notification. On doit donc encore patienter quelques jours. On a une publication qui est sortie dans la feuille officielle le 30 août. La question est à quelle date les zones seront mises en place. Il y a pas que les zones, dans le projet on a une modification de signalisation au Moulin. On ne pourra plus, venant d'Estavayer, bifurquer sur le Moulin. on sera obligé de : soit chercher le giratoire, soit partir sur le centre du village. L'idée était aussi de réduire un peu la circulation sur le hameau. Si tout va bien, on a le permis et il n'y a pas de recours au Tribunal. L'idée est de faire ça au printemps, on ne va pas tarder non plus depuis le temps qu'on attend.
- **mise en conformité de l'arrêt de bus à Châbles :** le 30 août, le SMO a préavisé favorablement le financement par l'Etat du projet de l'arrêt de bus à Châbles, la procédure peut donc continuer. Je rappelle, historiquement c'était les TPF qui avait un budget et finançait à 10% les arrêts. Et la loi a changé parce que ça n'avancait pas. On n'a toujours pas la réponse de combien ils financent : 10, 20, 30,40, 50 ou 60 % . On attend la réponse, mais en tout cas il y a un financement cantonal. Je pense que ça va être assez élevé vu que les TPF finançait déjà à 10%. On doit créer un dossier PIM



(plan d'infrastructure de mobilité), il est en préparation en collaboration avec un bureau spécialisé. On va placé et aménager notre arrêt en bonne intelligence

- **Gestion des parkings** : globalement, sur l'ensemble des 2 villages, tout s'est bien passé cet été. Cependant quelques défauts de jeunesse ont dû être corrigés. Pour rappel, le 1^{er} octobre 2024, l'utilisation des parkings Sous gare sera modifiée pour laisser place à l'hivernage des bateaux, sauf un parking. Souvent les gens de Châbles me disent : on prend le train, on veut avoir de la place. Ça sera fait et je salue tout le travail du capitaine du port pour parquer les bateaux l'hiver. Je me suis engagé à faire un retour d'expérience ainsi qu'un bilan à la prochaine assemblée.

M. Bernard Pochon

- **Jumelage** :
 - Le comité de la Brasucade nous rendra visite du 1^{er} au 3 novembre pour organiser le 25^e anniversaire à St-Martial en 2025. Nous pourrons ensuite lancer les inscriptions pour les festivités. Le nombre de places est limité, mais il est inutile de réserver des gîtes pour cette période. Les réservations passeront par le comité du Jumelage et de la Brasucade.
 - Le Jumelage vous donne rendez-vous le 5 octobre à la Sapinette pour une sortie en forêt avec un goût de saucisson à la braise.
- **Culture – sport – loisirs** :
 - Tout d'abord, merci pour le crédit que vous venez de voter pour l'optimisation énergétique de la place de sport.
 - Les travaux au tennis et au stand de tir sont terminés. Les budgets sont tenus.
 - La Commune a repris la gestion des boissons des salles communales auparavant assurée par l'USL. Rien ne change pour les locataires, les prix sont maintenus.
 - Hormis la demande de skate-park, nous avons reçu d'autres demandes pour des installations ludiques et sportives, entre autres pour un pumptrack et un fitness urbain. Pour toutes ces demandes, voici l'agenda que nous allons suivre : Fin septembre-début octobre : séance avec les demandeurs afin bien cerner la demande, de déterminer si on prend des structures fixes ou mobiles, l'implantation, le budget. Une séance est agendée ce vendredi avec Gilles. Mi-octobre : étude des synergies, décision de principe du conseil et demande d'offres. Novembre : selon décision du Conseil, fiche de projet pour investissement ou mise dans le budget du compte de résultats. Autre information : le pumptrack sera de retour derrière la grande salle cet hiver.
- **Santé-social** :
 - Merci au peuple fribourgeois d'avoir accepté hier la loi sur les prestations complémentaires pour les familles. Cela permettra au Réseau d'ouvrir les guichets familles.
 - La commission bien vieillir dans la Broye organise en collaboration avec Pro senectute et d'autres partenaires une journée Equilibre en marche, le 5 octobre prochain à Aumont. Des tests, des conférences, des activités et des stands seront offerts à tous les visiteurs, entre autres les seniors.
 - La commission bien vieillir dans la Broye fait un sondage auprès des seniors sur le thème du logement. Le but est de définir une stratégie de logement pour les aînés dans la Broye. Les seniors de la commune reçoivent ce sondage avec l'info senior d'octobre.

M. Stéphane Rey

- **MEP** : Pour commencer, quelques informations par rapport à l'avancement du mandat d'étude parallèle, le MEP. Les travaux vont bon train, le projet est arrivé dans sa phase pratique. Durant les derniers mois, nous n'avons pas chômé, il a fallu tout d'abord rassembler une multitude de documents : des rapports, des plans, afin de constituer la base d'informations pour que les candidats puissent faire leur travail. Le Conseil communal a également désigné le Conseil d'experts professionnels et les membres politiques de la Commune : le collège d'experts est constitué de



M. Alexandre Clerc, président, architecte du bureau à Acarchitectes à Fribourg, Mme Vanessa Réchautier-Zingg, architecte paysagiste du bureau L'Atelier du Paysage à Lausanne, M. Michael Tille docteur en mobilité, du bureau CSD à Fribourg et Mme Rossel, que tout le monde connaît de la commune, du bureau Rossel Architecture & Medias à Cheyres. Les membres politiques : Fabien Monney, Syndic, votre serviteur et Christian Cornioley, Conseiller communal, M. Jean-Christophe Sauterel, Conseiller général et membre de la commission de l'aménagement, M. Michael Carrard, Conseiller général et membre de la commission d'aménagement, suppléant : M. Christian Morel du service technique de la commune.

Dans une 2^e étape, il a fallu déterminer précisément le périmètre du projet, détailler les objectifs. Cette phase a été menée en commun avec le bureau organisateur, les employés communaux, les représentants du Conseil général et l'ensemble du Conseil communal lors d'un atelier d'une demi-journée qui a eu lieu le 2 mars dernier. Sur cette base, le programme du MEP a été élaboré. Celui-ci se présente sous la forme d'un rapport qui se veut non-exhaustif et qui définit la marge de manœuvre dont les candidats disposeront. Elaboré durant ce printemps, le document a été validé par le collège d'experts en juillet et transmis aux candidats. Les bureaux d'architectes suivants ont été sélectionnés et ont accepté le mandat. Il s'agit de Chablais Fischer Architectes SA à Estavayer, de Ruffieux-Chehab architectes SA à Fribourg et Domenjoz Vanderauwera architectes SA à Estavayer. Les bureaux d'architectes doivent s'adjuger l'aide d'un bureau d'urbanistes et d'un bureau d'architectes-paysagistes pour les aspects liés à ces 2 thématiques, les espaces publics ouverts et les problématiques de mobilité étant des sujets importants du MEP. La volonté du Conseil communal est de s'entourer de bureaux spécialisés et qui connaissent également le tissu social et culturel de nos villages, mais également d'avoir un regard extérieur. A la suite d'une vision locale organisée en août, le périmètre du projet a été parcouru. Des questions ont été posées par les différents candidats et le Conseil communal a validé il y a 10 jours, les réponses qui ont été transmises. La prochaine étape du projet, c'est le 1^{er} dialogue : le 14 novembre, celui-ci prendra la forme d'une journée où les candidats présenteront leurs idées et les confronteront au collège d'experts. Un 2^e dialogue sera agendé 3 mois plus tard, le 14 février. On procède par itération. Nous attendons les projets finaux pour fin mars 2025 et les résultats devraient être présentés à la population à l'été.

• **Bâtiments :**

- Au niveau de la grande salle de Cheyres, le chauffage a été mis hors service à cause d'infiltration dans le local à copeaux. Il y a eu quelques problèmes de température ces derniers temps. Les problèmes ont été corrigés, merci à Rémy qui est au fond de la salle, et le chauffage a pu être remis en route mercredi passé.
- Toujours au niveau de la grande salle, le Conseil communal a, suite au refus du crédit d'étude du plafond de la grande salle, mandaté un expert pour déterminer la solidité des crochets dans le but de garantir la sécurité de leur utilisation.
- Toujours au niveau des bâtiments, les beaux jours ont permis d'effectuer les travaux d'étanchéité qui étaient demandés. Il y a eu quelques remarques des conseillers, notamment au printemps. Ça concerne l'école de Cheyres et la buvette derrière nous. On attend maintenant de voir l'efficacité de ces patches qu'on a fait. Il est clair que des travaux plus conséquents devront être lancés tôt ou tard, notamment pour Châbles. Un projet pour lequel on dispose maintenant d'une étude préliminaire et qui permettra prochainement de revenir vers vous avec une demande de crédit d'étude pour le changement du chauffage et la rénovation énergétique de ce bâtiment. Pour l'école de Cheyres, l'affectation future du bâtiment devra encore être confirmée par le MEP. Au niveau des priorités, on va probablement s'attacher à Châbles, parce qu'il faudra déterminer à Cheyres qu'est-ce qu'on fait de ce bâtiment. Est-ce qu'on garde une école ici ou est-ce qu'on met autre chose.
- Stand de tir de Cheyres : il est actuellement utilisé par la Jeunesse de Cheyres. Ce local menace de s'effondrer. Il y a une demande préalable qui a été adressée au Canton, donc on



a un projet préliminaire. On a reçu le dossier en retour la semaine passée, maintenant il s'agira de répondre aux points que le Canton a ouvert pour aller de l'avant sur ce projet. On reviendra probablement prochainement avec des nouvelles sur ce projet.

M. Stéphane Delley

Néant.

Mme Mary-Ann Hayoz

- **2 nouvelles enseignantes** : Anissa Jan, qui habite à Châbles, c'est une enseignante qui est en 5H à Cheyres et qui occupe la nouvelle salle de classe qui a été ouverte. Elle a suivi sa formation dans les cantons de Vaud et Fribourg. Il y a 2 ans, elle a obtenu son Bachelor à la Haute Ecole pédagogique de Fribourg. En dehors de l'enseignement, elle arbitre d'unihockey et elle aime profiter de son temps libre et de s'adonner à la randonnée. La 2^e enseignante qui occupe la classe avec Laurence Grandgirard en 1-2H à Cheyres. Elle a terminé la Haute Ecole de pédagogie de Fribourg en 2023, puis elle a effectué des remplacements durant l'année 2024, chez nous, dans le cercle scolaire de Cheyres-Châbles. Durant son temps libre, elle apprécie faire des marches en montagne et elle fait également partie du Chœur de mon cœur.
- **Nouvelles salles** : je vous présente l'ancienne salle de couture à Cheyres qui n'était pas du tout lumineuse et voilà la transformation. Cet été, Rémy a bien travaillé avec les entreprises pour vraiment redonner de la luminosité dans cette classe. Elle a été équipée et est maintenant fonctionnelle et puis franchement les élèves adorent. Je suis juste allé prendre 2-3 commentaires d'enfants et ils sont bien. On descend juste les stores quand même quand il y a le soleil, mais mis à part ça c'est très lumineux. Je remercie les entreprises et merci à vous pour le crédit que vous avez passé pour ces modifications.

8. Information du Conseil général

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. le président donne la parole aux présidents des commissions qui désirent s'exprimer.

Bureau du Conseil général – M. Patrick Castioni, président

- *Suite à la démission de M. Bernard Pillonel, M. Fabrice Bourqui a été élu au Conseil général, il a été assermenté il n'y a pas très longtemps. On peut encore une fois l'applaudir et le féliciter.*
- *Je vous rappelle notre sortie officielle avec la préfecture du district du Lac qui aura lieu le 9 novembre 2024 de 10h00 à 16h00. Je vous encourage vivement à y participer étant donné que cet événement permettra, entre autres, de se rendre compte des similitudes et différences de nos 2 régions ainsi que de favoriser l'échange entre les régions.*

Commission financière – M. Daniel Chanez, président

Le Conseil communal nous informe, Stéphane en a parlé tout à l'heure, d'un audit pour la capacité de charge de la toiture et du plafond. C'est de la compétence du Conseil communal, on est juste informé, il s'agit d'environ CHF 12'000.00.

Commission des naturalisations – M. Denis Chanez, président

Depuis la dernière séance, nous avons une demande que nous avons traitée, nous avons transmis les résultats au Conseil communal pour traiter notre préavis.

Commission de l'aménagement du territoire et de l'énergie – M. Stéphane Rey, président



Néant.

Commission d'avenir des Petits Ports – Mme Janine Grandgirard, présidente

Depuis la dernière séance du mois de mai, le dossier est parti à Fribourg et il est en train de passer dans les diverses commissions. On attend un retour bientôt.

9. Divers

Y a-t-il une remarque concernant l'entrée en matière ? Aucune.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

J'aimerais, au nom du groupe Ensemble, remercier Bernard Pillonel pour son engagement durant ces 14 années au sein du Conseil général de Cheyres, puis de Cheyres-Châbles. Nous lui souhaitons une bonne continuation et tout le meilleur pour la suite. Je souhaite également la bienvenue à son remplaçant Fabrice Bourqui, à la suite de sa récente nomination.

J'aurais une question pour Mary : cela fait 2-3 fois que je me retrouve à midi derrière le bus à Châbles et les enfants sortent du bus, courent et passent à travers. 2-3 fois une voiture, qui était devant moi, est passé à côté du bus, il y aurait pu y avoir 2-3 fois des accidents. N'y aurait-il pas moyen d'avoir une personne, une maîtresse ou quelqu'un qui supervise, car un jour, il va arriver quelque chose.

Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale

Nous avons demandé s'il y avait des gens qui étaient d'accord de faire les patrouilleurs scolaires. Nous n'avons eu aucune postulation. C'est vrai que c'est quelque chose que je remarque : normalement, l'année dernière, je suis passée dans le cercle scolaire pour informer les élèves de faire très attention quand on prend le bus. Cette année, je ne suis pas encore passée chez les grands, mais chez les petits. Je le fais avec une petit car postal et des Schtroumpfs. Je les informe de ce qu'ils peuvent faire et ne pas faire. Je vais également passer sur place pour voir.

M. Nicolas Riedo, Conseiller général

Il s'agit des petits qui reviennent depuis Cheyres. Il n'y a plus de maitresses et les grands sont déjà tous partis.

Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale

Effectivement, le problème est là. Les enseignantes sont là 15 minutes. Une fois que le bus est parti, elles partent. Mais je vais voir.

M. Florian Monney, Conseiller général

Juste une idée par rapport à ça. Déjà on devrait être un peu plus strict avec ces parents qui parquent devant l'immeuble communal, qui viennent chercher les enfants tous les jours. C'est plein, alors qu'il y a un parking derrière. Ça il faut une fois quand même les mettre à la page. Si c'était moi, je peux vous dire qu'il parquerait plus. Et deuxièmement, on pourrait peut-être provisoirement demander aux chauffeurs de bus, au lieu qu'ils serrent toujours à droite, de s'arrêter un peu au milieu de la route. Il n'y aurait plus une voiture qui passe. Ça serait pas la panacée, mais cela pourrait déjà améliorer la situation parce qu'on voit que certains chauffeurs vont devant l'immeuble, mais ils serrent toujours à droite. Comme ça, ça habituera les gens, car de toute façon après cela sera comme ça.

M. Ludovic Sauteur, Conseiller général

La semaine dernière, les parents d'élèves de 5H étaient invités à la réunion des parents. La présentation initiale a eu lieu dans la salle de l'Etourneau. Première surprise, en tout cas pour certains : la salle de l'Etourneau est également utilisée couramment comme salle de classe (et pas seulement pour le



catéchisme ou l'AES). Ensuite, les parents ont pu se rendre dans la nouvelle salle de classe, que l'on a vu tout à l'heure, récemment aménagée au sous-sol de l'école. Elle est surnommée l'aquarium. Pour y accéder, on s'oriente grâce aux panneaux « cave ». Après avoir longé des murs où la peinture pourrait également être refaite, on y arrive. Par contre, la première impression est très positive et c'est vraiment une très jolie salle de classe, comme on l'a vu sur les photos. Bravo pour cette réalisation ! Ensuite, en tendant l'oreille, fusent les commentaires des parents : Ça sent la peinture ! La peinture est mal faite ! Il y a de la moisissure. Mais où est le vestiaire ? Les enfants lancent leurs affaires par terre... Et finalement le regard, intrigué, se porte sur une armoire sur laquelle un message d'avertissement y est collé : n'ouvrez qu'une porte à la fois, risque de chute... J'estime qu'il est une priorité de terminer les finitions et l'aménagement de cette salle. Mais aussi de se pencher, maintenant déjà, à une solution future. Et quand je pense à maintenant, c'est sans attendre les résultats du MEP pour commencer à réfléchir vraiment à l'avenir de ces bâtiments scolaires.

Mme Mary-Ann Hayoz, Conseillère communale

Première chose : la peinture, j'ai demandé à Rémy, il y a déjà quelques temps, mais cela a pris du retard avec le chauffage, la peinture dans l'escalier est censée être refaite. Le plâtre qui tombe est censé être refait. J'avais demandé que ça soit fait avant la soirée des parents, malheureusement vous avez vu ça et c'était pas le but, cela devait être propre. Bibbois doit faire le vestiaire. Il se ravitaille en Allemagne et pour l'instant, il y a rupture de stock par rapport à tout ce dont il a besoin en matériaux. On est donc dans l'attente de pouvoir faire ce vestiaire. Il a été commandé bien assez vite et le temps qu'il fasse la demande, on était coincé. Concernant l'armoire, je constaté vendredi parce que j'étais dans la classe. Nous allons fixer l'armoire au mur afin de remédier au problème. Quand à la réfection du collège, on y songe, c'est un sujet de discussion au sein du Conseil communal.

M. Sébastien Cantova, Conseiller général

Nous arrivons à la fin de la période estivale, a-t-on un retour sur la satisfaction de la population et sur les coûts de nettoyage pour notre nouvelle toilette publique ?

M. Stéphane Delley, Conseiller communal prend note de la question.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

Quel est ce chenil qui pousse au réservoir ? Normalement après le talutage, on sème tout de suite des petites graines, on donne un coup de râteau, on roulet et c'est fait. On a même un marchand-grainier au village. En tout cas le chenil qui pousse là-bas dessus, on a même des chardons, c'est du grand n'importe quoi. Ensuite, en-dessus de chez Magali, il a été posé une glissière dans le virage, côté intérieur. Avant, il y avait une barrière en bois qui était censé interdire le parcage. Je me demande bien à quoi sert cette glissière. Franchement, elle serait bien mieux placée sur la route des Granges où il y a eu un grave accident, il y a une année, avec 3 blessés graves. Et dans cet endroit ce n'est pas la première fois qu'un véhicule passe tout droit. Encore aux Granges, une voiture a fauché le regard d'une prise d'eau, cet été. Ce regard a été refait exactement la même chose et je trouve cela dommage. On aurait pu le faire à raz le sol. Car il a été fauché une fois, il sera fauché une deuxième fois. Le jour où la réparation a été faite par un installateur sanitaire, M. Bory d'Arrioules, il m'a signalé qu'il y avait une grave malfaçon sur la conduite principale, une pièce en laiton est raccordée sur une pièce en inox, ce qui occasionne de l'électrolyse qui provoque une usure prématurée. Il a dit que cela nécessitait une réparation urgente et qu'il en avait informé les responsables.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Tu t'adresses au président de l'Arribru et la secrétaire peut confirmer : nous n'avons jamais reçu cette demande. Mais pour reprendre dans l'ordre : je vais commencer par l'Arribru et nous allons redescendre au village pour finir au réservoir, aux chardons, qui ont été relevés dernièrement. Par



rapport à l'Arribru, je ne suis pas au courant. on reprendra le point, parce que c'est important de donner les réponses. Il faudra donner les éléments à la secrétaire de l'Arribru pour qu'on puisse vérifier que les choses soient faites. Concernant le regard que tu me cites, j'en ai aucune idée. Tu penses bien que ça n'arrive pas forcément jusque chez moi. J'en toucherai un mot à Romain Viquerat. Si ça a été fait, à mon avis, il n'y a rien à changer. Par contre, concernant la glissière dans le virage, aujourd'hui, il y a des normes. J'ai écouté une bordière qui m'expliquait qu'elle avait l'habitude d'aller promener son chien et que la barrière en bois ça facilitait. Mais aujourd'hui, il y a des normes, quand on pose une glissière on la pose aux normes. Donc cette glissière, elle est aux normes. On a enlevé les petites barrières en bois qui n'étaient pas aux normes. C'est toujours la même chose : ça peut surprendre de passer d'une barrière en bois à une glissière métallique, mais c'est jusqu'au jour où on a un enfant qui passe sous la barrière au bois. Par contre, je prends bonne note et la remarque est intéressante, d'en mettre une où il y a eu un tracteur qui est passé tout droit ça j'entends. Donc la glissière qu'on a mise, c'est une mise en conformité par rapport aux bords de route et ça c'est avec le voyer, on choisit pas les articles qu'on pause.

Concernant le réservoir, c'est la joie. J'entends qu'il y a une entreprise qui sème. On a donné le mandat à une entreprise de Cheyres pour réaliser le travail et puis c'est une entreprise qu'on doit relancer régulièrement pour que ça se fasse. C'est aussi un avantage et un inconvénient, des fois t de travailler avec des entreprises locales. On favorise ça au niveau du Conseil communal, mais on doit talonner les entreprises. Oui, il est prévu en premier ensemencement et un 2^e ensemencement. Je vous rappelle que le Canton nous avait mis une remarque dans le permis de construire où on devait faire un 2^e ensemencement. Ça sera fait, mais malheureusement on doit talonner les entreprises pour faire le travail.

M. Erwin Balimann, Conseiller général

Et la borne devant ma maison ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Alors la fuite d'eau à l'hydratant, c'est le même combat avec les entreprises du village. On a mandaté une entreprise du village. Au bout de 3 mois, on lui a dit on t'écrit que si tu fais pas la semaine prochaine, on mandatera une entreprise d'un autre village pour faire le travail. C'est de nouveau la joie de favoriser les entreprises locales, qui au niveau de la qualité du travail, il faut reconnaître, font du bon travail, mais personne ne respecte les délais et ça devient usant.

M. Ludovic Sauter, Conseiller général

Retour sur un autre sujet : la grande salle de Cheyres. Il y a 10 jours, j'ai participé à un loto. Et je dois dire que les personnes présentes ne sont pas reparties avec un grand sourire, non pas parce qu'elles n'avaient rien gagné, mais pour d'autres raisons. La première, Stéphane Rey l'a évoquée, c'était qu'il n'y avait pas de chauffage, ou respectivement il y en avait un, un souffleur assez bruyant qui avait été installé entre temps. Ensuite, il y avait une odeur d'égouts, émanant de la cuisine. Selon un habitué, c'est un problème récurrent à Cheyres. De même, le robinet d'eau ne fonctionnait pas dans les toilettes des hommes. Là aussi, selon des bruits, c'est la 3^{ème} fois cette année. En 2022, on avait voté un crédit pour refaire tous les sanitaires des sous-sols et régler ce genre de problème. Je voulais juste avoir un état de la situation actuelle

M. Stéphane Rey, Conseiller communal

Bienvenue dans mon quotidien, au niveau du chauffage, j'ai informé avant dans les informations du Conseil. Les travaux étaient près cet été, mais l'assèchement du local a duré plus long que prévu et on a du poser des déshumidificateurs. On s'excuse, on a pris un peu de retard . On pensait que début septembre, on pensait avoir encore un petit peu de marge de manœuvre, mais Dame météo nous a pas gâté.



Au niveau des odeurs d'égouts, c'est un point qui a été discuté avec les équipes pas plus tard qu'en début de semaine passée Tu n'es pas le seul qui est vers moi. Il y a un entretien à faire au niveau des syphon. On doit maintenant formaliser les plans de travaux pour que de travail soit fait. Les piles, c'est la même chose. Ces piles doivent être changées. L'installateur sanitaire nous a dit qu'elle durait une année et on voit qu'on les change tous les 6 mois. Ça sera corrigé dans nos plans de d'entretien et on les changera plus régulièrement.

Mme Janine Grandgirard, Conseillère générale

Je vais revenir avec la question du chemin qui descend à la gare. Est-ce que vous avez vous avez réfléchi à réparer la barrière aussi qui tient avec un scotch. Je ne sais pas si vous vos êtes penchés sur ce sujet ?

M. Stéphane Delley, Conseiller général

On est en train de regarder avec M. Romain Viquerat, responsable de la voirie. Il va nous proposer 2-3 projets. En tout cas, c'est en cours.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Je pense qu'il y a plusieurs de mes collègues du Conseil général qui ont reçu une lettre du comité d'intérêt du parking du grand port à Cheyres. Vous avez dit que les places de parc, tout était réglées, tout était en ordre, tout était merveilleux, mais d'après ce qu'ils écrivent, c'est pas merveilleux. Je ne sais pas s'il y a quelque chose, des informations ? Je pense qu'ils ont besoin d'une réponse aussi.

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Qu'on ne déforme pas mes propos. J'ai pas dit que tout était merveilleux, j'ai dit que globalement on était satisfait cet été. On a corrigé des défauts de jeunesse et j'ai aussi dit qu'un rex sera réalisé à la fin de la période. Il faut peut-être juste prendre de la hauteur par rapport à ça. On reviendra, je vais pas débattre sur le sujet maintenant, je reviendrai au travers du rex sur cette intervention.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Tu as reçu les papiers la même chose que nous ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

J'ai reçu et j'ai compris, je pense, la même chose que toi.

M. Daniel Chanez, Conseiller général

Mais ça va suivre alors ?

M. Christian Cornioley, Conseiller communal

Affirmatif.

Mme Séverine Pittet Pillonel, Conseillère générale

Plusieurs personnes m'ont demandé, pour les passerelles, et je me rappelle plus le délai que t'avais donné. Parce qu'on m'a beaucoup posé la question cet été.

M. Stéphane Delley, Conseiller communal

Une fiche de projet sera présentée au prochain Conseil, donc au mois de décembre.

*La parole n'étant plus demandée, **M. le président** remercie les personnes présentes à cette séance. Il informe que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le 2 décembre 2024 à Cheyres. Il*



remercie chacun pour les débats constructifs et encourage chacun à participer aux différents évènements qui auront lieu cet automne.

Il invite chacun à partager la verrée et clôt la séance à 22h20.

Pour le bureau du Conseil général

La Secrétaire communale
Marlyse Dubey

Le président du Conseil général
Patrick Castioni

Cheyres, le 8 octobre 2024

Prochaine séance du Conseil général le lundi 2 décembre 2024 à Cheyres.

Provisoire